

Nombre de membres :

- En exercice : 25
- Présents : 22
- Votants : 25
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) :
- Absent(s) :

DEL 2023_049

L'an deux mil vingt-trois, le 09 du mois de mai à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guilloit Mikaël, Hipeau Gaëlle, Largeau Vanessa, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GARNIER Céline à Christine BOURDIER, LARGEAU Vanessa à Patricia ROUXEL, NOIZET Michel à Didier MAGNE.

Date de convocation : Le 03 mai 2023

Date d'affichage : Le 03 mai 2023

Secrétaire de séance : Christine BOURDIER

Fait à Aigondigné,
Le 09 mai 2023
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2023_049 : AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Objet : TARIFS PERISCOLAIRES CANTINE-GARDERIE 2023/2024

Madame le Maire expose que la commission scolaire réunie le 27 avril a émis les propositions suivantes relatives aux tarifs des services périscolaires pour l'année 2023 2024 :

TARIFS CANTINE :

TRANCHES QF	TARIFS CANTINE
Q1 – Entre 0 et 870 €	1,00
Q2 – Entre 871 et 1250 €	2,64
Q3 – > 1250 €	2,86
ADULTES	5,50
AGENTS COMMUNAUX	3,30
Toute prestation non enregistrée dans le portail famille sera facturée 6€	

TARIFS GARDERIE :

TRANCHES QF	TARIFS APPLICABLES		
	TARIFS GARDERIE MATIN 2023-2024	TARIFS GARDERIE SOIR 2023-2024	TARIFS GARDERIE MERCREDI MIDI
Q1 – Entre 0 et 870 €	1,30	1,60	GRATUIT
Q2 – Entre 871 et 1250 €	1,40	1,80	
Q3 –> 1250 €	1,50	1,95	
Au-delà de 18h30, tout quart d’heure supplémentaire sera facturé de 6€ de même que le mercredi au-delà			
Toute prestation non enregistrée dans le portail famille sera facturée 6€			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte la proposition de la commission scolaire relative aux tarifs des services périscolaires cantine/garderie pour l’année 2023-2024 et tels que présentés ci-dessus.

**Le Maire,
Patricia ROUXEL**



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État